

TIRAGE EXPOCAM 2023

Règlement

1. Comment participer/Durée du tirage

Le tirage Expocam 2023 débute le jeudi 25 mai 2023, dès l'ouverture du Salon ExpoCam 2023 qui se déroulera à l'Espace Saint-Hyacinthe (2710 avenue Beauparlant, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 4M8)

La date de clôture du tirage est le samedi 27 mai à 17 h 00 heure de l'Est. Le participant doit numériser son laissez-passer visiteur sur au moins une des 5 bornes de participation au tirage placées au sein de l'espace d'exposition de l'Espace Saint-Hyacinthe :

Ces bornes sont placées comme suit :

- la 1^{ère} borne est à côté ou dans le kiosque d'International Trucks #1005
- la 2^{ème} borne numéro est à côté ou dans le kiosque de C.A.T #1346
- la 3^{ème} borne numéro côté ou dans le kiosque de Harnois Énergies #2717
- la 4^{ème} borne numéro à côté ou dans le kiosque de Point S #2038
- la 5^{ème} borne numéro à côté du kiosque #4520

Les participants au concours doivent numériser leur laissez-passer à l'une des bornes de tirage au plus tard le samedi 27 mai 2023 avant 17 h 00 heure de l'Est, pour être acceptés dans le cadre du tirage Expocam 2023. Aucun achat n'est requis pour participer au tirage. Les commanditaires du tirage deviennent propriétaire des informations sur tous les laissez-passer numérisés sur leur borne de participation et n'accepteront aucune responsabilité quant aux laissez-passer non correctement numérisés sur leur borne de tirage. Maximum UN (1) laissez-passer numériser par personne et par borne. En prenant part à ce tirage, le participant accepte de respecter ces règlements et de se conformer aux décisions des commanditaires.

2. Admissibilité

Le tirage Expocam 2023 est offert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité établi dans la province ou le territoire où ils habitent au moment de leur participation au tirage. Ne peuvent participer à ce tirage: les employés des commanditaires et les membres de la famille immédiate qui habitent avec elles, leurs agences de publicité et de promotion et les exposants du Salon ExpoCam 2023.

3. Méthode d'attribution du prix

L'attribution des prix s'effectuera à l'aide d'un logiciel (sélecteur de nom aléatoire) qui tirera les noms des gagnants, utilisant le code unique de chaque laissez-passer correspondant aux noms des visiteurs.

Le 5 premiers noms tirés au sort mériteront un des 5 prix après avoir répondu correctement à une question d'habileté.

4. Le prix

Cinq (5) cartes cadeaux d'essence Harnois, ayant une valeur de 500 \$ chacune, sont mises en jeu. Le prix doit être accepté tel que décerné. Il ne peut pas être remplacé ni échangé pour de l'argent comptant. Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participants ayant numérisé leur laissez-passer avant la date de clôture du concours. Les commanditaires ne sont pas responsables de la marchandise offerte en prix.

5. Le tirage

Le tirage au sort du prix sera effectué vers 11h00 heure de l'Est, le vendredi 9 juin 2023 au bureau de Newcom Media Québec Inc. parmi tous les participants admissibles ayant numérisé leur laissez-passer pendant le salon.

Les commanditaires communiqueront uniquement avec les personnes dont le nom aura été tiré, soit par la poste, par courriel ou par téléphone dans les DIX (10) jours ouvrables suivant la date du tirage au sort. Les commanditaires du concours ne pourront pas être tenus responsables pour tout renseignement inexact. S'il est impossible de rejoindre la personne dont le nom a été tiré dans les dits DIX (10) jours ouvrables, celle-ci sera disqualifiée et un nouveau tirage au sort aura lieu parmi la liste des participants admissibles restants, dans le but de sélectionner un autre gagnant. Avant de pouvoir être déclarée gagnante, la personne dont le nom a été tiré au sort devra signer un formulaire de déclaration et de dégageant de responsabilité confirmant qu'elle a respecté les règlements officiels du tirage Expocam 2023, qu'elle autorise les commanditaires du concours, et leurs agents respectifs, à annoncer et à publier son nom, adresse (ville et province seulement) et une photographie ou image ou autre similaire, et ce, sans compensation, à tout moment, si besoin est, pour toute publicité ultérieure.

6. Renseignements généraux:

Tous les bulletins de participation deviennent la propriété permanente des commanditaires du tirage Expocam 2023. Ce tirage est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'y appliquent.

Aucun gagnant n'aura à se soumettre à une épreuve quelconque pour obtenir son

prix; à part de respecter les règlements contenus dans la présente. En prenant part à ce tirage, les participants acceptent de se soumettre aux règlements officiels et aux décisions, des commanditaires, chargés de juger le concours, qui concernent tous les aspects du concours, lesquelles sont finals, exécutoires et sans appel. Tous les renseignements personnels recueillis seront utilisés par les commanditaires et le fournisseur de prix, à leurs seules discrétions. En s'inscrivant à ce tirage, chaque participant consent à la cueillette et à l'usage de ses renseignements personnels par les commanditaires et par le fournisseur de prix. Les commanditaires ne vendront pas ni ne transmettront les renseignements personnels recueillis à des tierces parties, sauf à des fins d'administration du concours. Les commanditaires se réservent le droit d'annuler toute inscription au concours. Pour les résidents du Québec: tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Pour tout autre participant, tout litige doit être intenté dans la ville de Toronto, Province de l'Ontario, Canada.